

Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur le rapport du Groupe Conseil UDA et la réponse de CMQR relativement à la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Mario Blais

Date: 2026-06-27

Réponse à la consultation publique de l'OTC concernant le projet de « Voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic »

Suite à la lecture du rapport de l'UDA daté de juin 2026, la conclusion principale est rassurante :

« L'analyse conclut que le projet ne présente pas d'impact lié à l'eau qui serait à la fois permanent, impossible à corriger et assez grave pour empêcher le projet »

Évidemment « certains effets négatifs sont attendus et des incertitudes subsistent ».

Il ne pourrait en être autrement, l'hydrogéologie n'est pas une science exacte. Les études doivent de baser sur des données terrains, parfois hétérogènes et des hypothèses doivent être posées.

On peut toujours vouloir plus de précisions, mais il arrive un moment où il faut arrêter les études, dans un souci d'efficacité et d'optimisation de la démarche. Il est parfois préférable, une fois les contraintes et les risques bien identifiés, de privilégier une démarche adaptive. Prévoir des mécanismes de surveillance et des plans de contingences pour faire face aux problématiques qui seront forcément rencontrées lors de la réalisation du projet.

C'est ce que proposent en gros Transport Canada et CMQ et qui est précisé dans leur réponse du 12 juin dernier.

Il m'apparaît que l'OTC a tout en main pour autoriser la réalisation du projet de voie de contournement.

Il s'agira maintenant de s'assurer que les différents intervenants et entrepreneurs concernés respecteront les engagements pris.

Mario Blais

Résident de Lac-Mégantic